

BULLETIN DE RÉSERVATION

D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LUCHON

VIDE GRENIER DU DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018

PARC DES THERMES

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE LUCHON

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Obligatoire pour les particuliers non-inscrits au Registre du Commerce.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le/...../..... à : Département :

Adresse :

CP Ville.....

atteste sur l'honneur « ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) et ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L 310-2 du Code de commerce)»

Fait à

Le 2018

Signature

Tout bulletin d'inscription incomplet ne pourra être traité, merci de penser à joindre toutes les pièces demandées

BULLETIN À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE AU :

Vide Grenier - Mairie - 23, Allées d'Etigny - 31110 LUCHON

Tél. 05.61.94.68.32 - j.casat@mairie-luchon.fr

Luchon
15^{ème} Édition

Braderie *Brocante*

**Vide
GRENIER**

Dimanche 7 octobre
Parc des Thermes

**PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
ASSOCIATIONS**

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS 05 61 94 68 32
05 61 94 68 86

Luchon
LA VILLE
Pyrénez-vous !

BULLETIN DE RÉSERVATION

D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LUCHON

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER DE LUCHON

Article 1 : Le vide grenier de Luchon - 15^{ème} Édition - est organisé par la Ville de Luchon le dimanche 7 octobre 2018 dans le Parc des Thermes.

Article 2 : Peuvent faire l'objet d'une vente, tout objet présenté en tant qu'objet d'occasion, ne représentant pas le Danger en lui-même.

Article 3 : Est considéré comme exposant toute personne ayant renvoyé dans les délais autorisés son bulletin de réservation accompagné des pièces d'identification et du règlement correspondant. **Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant, qui à leur avis troublerait le bon ordre ou la moralité de cette journée, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité de toute sorte.**

Article 4 : Les emplacements ne seront attribués qu'après réception du bulletin de réservation et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. **Pour des raisons de sécurité il est formellement interdit de modifier les emplacements.**

Article 5 : Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de vol, perte et détérioration, etc. Les objets et documents sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls, y compris par cas fortuit ou de force majeure comme le feu, accident, attentat ou catastrophe naturelle.

Article 6 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions publiques et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie ou falsification de documents des dits exposants.

Article 7 : Les exposants pourront s'installer **dimanche matin à partir de 7h00.**
ATTENTION : Après 8h30 - redistribution des places réservées.

Article 8 : Aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans l'enceinte du vide grenier, afin de faciliter l'accès aux services de secours, et d'offrir à l'ensemble de la manifestation une grande visibilité. Les exposants pourront entrer dans le parc pour le déchargement, **et devront sortir leur véhicule impérativement avant 9 heures, sous peine de verbalisation par les agents de Police Municipale.**

Article 9 : L'ouverture au public est fixée de 9 heures à 18 heures inclus, sans interruption. Les exposants s'engagent à respecter ces horaires ainsi qu'à assurer le gardiennage de leur stand.

Article 10 : Chaque exposant devra être en mesure de présenter une pièce d'identité et d'établir la provenance des objets ou collections qu'il présente, s'il en est fait la demande par une autorité dûment mandatée.

Article 11 : Le renvoi du bulletin de participation au vide grenier entraîne l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE AU :
Vide Grenier - Mairie - 23, Allées d'Etigny - 31110 LUCHON
Tél. 05.61.94.68.32 - j.casat@mairie-luchon.fr

BULLETIN DE RÉSERVATION

D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LUCHON

VIDE GRENIER DU DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018 PARC DES THERMES

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE LUCHON

Nom : Prénom :

Adresse Complète :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : Fax :

Portable : E-Mail :

Demande à Monsieur le Maire de Luchon, l'autorisation d'exposer, vendre sur le domaine public, conformément à l'article 27 de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

Je désire présenter les objets suivants :

Forfait de réservation : **20€ pour 10 m2 (5ml)**

.....X 20 Euros =Euros

Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de :

Un chèque du montant de la réservation à l'ordre du Trésor Public.

Obligatoirement :

● Professionnels : **KBIS moins de 3 mois**

Le présent bulletin complet et signé (Recto)

● Particuliers : **Carte Nationale d'identité (Recto/Verso)** de la personne présente sur le lieu de vente le dimanche 7 octobre 2018, responsable des objets présentés.

Le présent bulletin complet et signé (Recto et Verso)

Fait à le 2018.

Signature

Attention : Pour conserver votre emplacement de 2017 indiquer son numéro :
(Non garanti)

Tout bulletin d'inscription incomplet ne pourra être traité, merci de penser à joindre toutes les pièces demandées

BULLETIN À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE AU :
Vide Grenier - Mairie - 23, Allées d'Etigny - 31110 LUCHON
Tél. 05.61.94.68.32 - j.casat@mairie-luchon.fr